

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. CHARMETANT Guy, Maire.

Date de convocation : 19 août 2022

Étaient présents : MM. (Mmes) Guy CHARMETANT, Béatrice GENTY, Patrice BUCHET, Nadège BOZIO, Roland MEINDER, Bernard JALLET, Fabien LLORENS, Thierry ALLAIX, Angélique ALLOIN-CORDIER, Jean-Louis DELAUX, Élodie CINI, Carl BLANDIN, Murielle DESBORDES, Marlène FLACELIÈRE, Sandra MATHÉ.

Secrétaire de séance : Nadège BOZIO

2022/08/030
CRÉATION D'UN POSTE
D'ANIMATION POUR
ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE
D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité à la garderie périscolaire, avec une augmentation significative du nombre d'élèves fréquentant ce service communal matin et soir durant l'année scolaire, il convient de renforcer les effectifs du service d'animation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'adjoint d'animation pour seconder l'adjoint d'animation principal.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

2022/08/031
FIXATION DU PRIX DE
VENTE DES TERRAINS
DE LA DEUXIÈME
TRANCHE DU
LOTISSEMENT SAINT
ROCH

Vu la délibération n°2019/04/018 prise par le conseil municipal le 5 avril 2019, fixant le prix de vente des terrains de la première tranche du lotissement Saint Roch à 32 € le mètre carré,

Considérant que la deuxième tranche du lotissement sera composée de 12 lots destinés à l'accession à la propriété,

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour la vente de ces terrains tenant compte du marché actuel et de la situation de la commune.

Il propose de conserver le tarif de 32 € par mètre carré viabilisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité le tarif des terrains à vendre pour construction à 32 € par mètre carré viabilisé.

2022/08/032
DEMANDE DE
SUBVENTION DE
SOLIDARITÉ
DÉPARTEMENTALE

[Arrivée de Sandra MATHÉ]

Considérant les dépenses d'investissement de l'exercice en cours,

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'achat d'un congélateur pour le restaurant scolaire, en remplacement de celui actuel, défectueux.

Cette dépense sera financée avec le compte 020 – Dépenses imprévues d'investissement, pour un montant de 3 132 € HT, soit 3 758,40 € TTC.

- Monsieur le Maire aborde le projet de columbarium prévu au cimetière municipal.

Les crédits nécessaires à cette opération ont été prévus au budget 2022 en investissement pour un montant de 8 000 €. Un devis de 6 145,83 € HT, soit 7 375,00 € TTC, a été réalisé par les Pompes Funèbres Sophie KROST d'Yzeure.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour ces deux investissements, dans le cadre du dispositif de solidarité départementale.

Il présente le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	Montant HT	FINANCEMENT	
		Conseil Départemental Solidarité départementale	Autofinancement
Congélateur	3 132 €	4 638,92 € 50 %	4 638,91 € 50 %
Columbarium	6 145,83 €		
	9 277,83 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les projets d'investissement présentés
- accepte les plans de financement prévisionnels proposés
- autorise l'utilisation des crédits nécessaires sur le budget 2022
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif de solidarité départementale, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents afférents aux demandes de subventions pour ces projets.

- La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 1^{er} septembre, et la pré-rentrée le mercredi 31 août.

Environ 95 élèves sont attendus. Deux niveaux seront séparés en deux classes cette année (moyenne section et CM1). Monsieur le Maire explique que ce sont les instituteurs qui créent les classes, la commune n'est aucunement décisionnaire de cela.

Une nouvelle institutrice intègre l'équipe pédagogique en classe de moyenne et grande section de maternelle.

- Monsieur le Maire explique qu'un retour à un seul service aura lieu au restaurant scolaire dès la rentrée, comme c'était le cas avant l'épidémie de COVID-19, avec quatre agents dont la cantinière (un agent de moins que durant l'organisation en deux services).

La cantinière souhaite rester en deux services et être secondée, mais cela représenterait un surcoût pour la commune.

Environ 60 à 70 repas sont servis chaque jour.

[Arrivée de Roland MEINDER]

Le prix du ticket de cantine (fixe depuis plusieurs années) est défini par l'association de la Cantine Scolaire. Une assemblée générale aura lieu prochainement afin de déterminer si une augmentation est appliquée cette année.

- Concernant la dépollution et la démolition de l'ancien bâtiment JYS CHROME : un contrat a été signé avec l'entreprise TAUW afin de réaliser des sondages de la terre polluée et de rendre des prescriptions détaillées d'analyse des sols, jusqu'à 3 mètres de profondeur. Le budget initialement prévu pour cette opération (80 000 € HT) risque d'être dépassé, de nouvelles demandes de subventions devront être déposées pour pallier à cela.

QUESTIONS DIVERSES

800 € HT ont été facturés par SITÉO pour la visite de l'installation le 29 juin 2022 et environ 9 000 € HT devront être réglés pour l'analyse des carottages par TAUW. Début octobre, le cubage à enlever sera connu précisément, ainsi que le type de pollution. La terre pourra ainsi être évacuée directement vers les centres de dépollution adaptés, sans stockage sur place.

Monsieur le Maire annonce le calendrier prévu pour cette opération :

- préparation de l'installation entre le 15 et le 21 août 2022
- réalisation des investigations le 7 septembre 2022
- réception des résultats d'analyses et des échantillons au laboratoire entre le 19 et le 25 septembre 2022
- transmission du rapport le 7 octobre 2022

- Les toilettes publiques réalisées par les employés communaux sur la place de l'église sont achevées et opérationnelles.

Le déplacement du compteur électrique sera effectué avant le 15 octobre pour un coût de 1 800 € HT. Les projecteurs d'éclairage de l'église seront équipés en LED. Cette dépense sera prise en charge par le SDE 03. La future halle pourra ainsi être raccordée dessus, si ce projet venait à voir le jour.

- La réception des chemins communaux a eu lieu ce matin avec EIFFAGE et deux élus. Les chemins cités ci-dessous devant être récupérés par la commune dans l'état où ils se trouvaient initialement avant le début des travaux de l'A79 :

- Chemin du Grand Couzai (qui rejoint la VLT) :

Un panneau « Stop » doit être placé au bout du chemin, une signalétique provisoire est mise en place momentanément.

- Chemin de Saleine (base de vie) :

Les élus ont estimé ce chemin insuffisamment gravillonné.

- Petite portion vers le Frétier, jusqu'à la barrière de l'entrée d'autoroute

Le chemin vers la SICAGIEB n'a pas encore été réceptionné, les élus étant en désaccord avec l'aspect technique. Ils jugent insuffisant de remettre uniquement du bicouche et demandent un enrobé. Les travaux seront effectués un vendredi, jour de faible trafic pour la SICAGIEB.

Concernant la D105 vers les Damayots, cela n'est pas du ressort de la commune mais du département. Les élus ont signalé l'urgence de restaurer cette voie, dont les accotements sont très dégradés.

- La signalétique concernant l'A79 prévue par EIFFAGE (à la charge du Département) est à revoir. Une rencontre est programmée à ce sujet le 15 septembre, et réunira EIFFAGE, le Département, la DRÉAL (État) et les élus Montbeugnois. Ces derniers souhaitent interdire la rue de la Dierne aux camions, afin qu'ils empruntent la VLT en sortant de l'autoroute.

Il est proposé d'associer la commune de Thiel-sur-Acolin à cette réunion, idée non retenue par les élus.

- L'inauguration de l'A79 devrait avoir lieu autour du 20 octobre, la date officielle n'étant pas encore connue.

- Monsieur le Maire félicite les élus de la commission « Communication » et le personnel communal pour le bulletin municipal d'été.

- Monsieur le Maire félicite le Comité des Fêtes pour le magnifique feu d'artifice du 21 août, lors de la fête patronale. Il déplore le peu de fréquentation lors de ce week-end, mais les bénéfices restent corrects.

- Un ramoneur a proposé d'intervenir une journée par an sur la commune. Les élus s'interrogent à ce sujet. Cela peut être pratique pour les administrés, mais ils estiment que ce n'est pas à la commune de faire de la publicité pour une entreprise, ni de privilégier une société face à ses concurrents. Ils acceptent donc que le ramoneur regroupe lui-même ses clients Montbeugnois sur une même journée et laisse ses cartes de visite en mairie, mais la mairie ne prendra pas part à cette communication.

COMMUNE DE MONTBEUGNY 03340
RÉUNION DU 25 AOÛT 2022

- Il est signalé qu'il manque les horaires d'application sur le panneau « Sens interdit » vers la rue de l'école. Ceux-ci seront remis avant la rentrée scolaire.
- Un arrêté municipal a été pris pour interdire le chemin des Loges Barrault à la circulation dans le sens RD 161 - Thiel-sur-Acolin. Cela ne concerne pas les riverains.
- Les éléphants du parc Le Pal sont désormais nourris par des branchages provenant en partie de Montbeugny, grâce au contrat conclu avec ENEDIS pour l'élagage. Une liste des essences de bois comestibles a été établie.
- La commune connaît des baisses de pression d'eau depuis une semaine. Plusieurs rues sont concernées. Le SIVOM est à la recherche de la panne, et tente de déterminer d'où provient cette chute de pression.
- Des baisses de réseaux téléphoniques sont remarquées régulièrement sur la commune en provenance de différents opérateurs, et sont signalées à Monsieur le Maire.